



BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS :

BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2020

I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE BUDGETAIRE 2020

Le budget primitif 2020 s'inscrit dans le droit fil du rapport d'orientations budgétaires débattu et délibéré par le Conseil municipal, lors de la séance du 13 décembre 2019.

Il s'articule autour d'une double préoccupation, affirmée depuis le début de la mandature :

- L'optimisation du service rendu à la population, tout en limitant l'effort demandé aux contribuables en matière d'impôts locaux, et plus largement aux administrés,
- La poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse pour le développement structurant de la Ville, avec :
 - o le souci de préparer l'avenir et notamment la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national de requalification des copropriétés dégradées du Bas Clichy,
 - o l'exigence de valoriser le patrimoine communal et de réaliser les projets attendus à plus court terme comme la finalisation du déploiement de la vidéo protection, et la poursuite du plan numérique dans les écoles.

Le budget 2020 s'équilibre en dépenses et recettes, pour un montant total de 79 M€, contre 72 M€ au budget primitif 2019.

Cette inscription globale de 78,99 M€ se décompose comme suit :

- 55,50 M€ au titre de la section de fonctionnement (dépenses et recettes),
- 23,49 M€ au titre de la section d'investissement (dépenses et recettes).

BUDGET TOTAL = 78,99 M€	
SECTION DE FONCTIONNEMENT = 55,50 M€	
DEPENSES = 53,20 M€	RECETTES = 55,50 M€
+	
EPARGNE = 2,30 M€	
SECTION D'INVESTISSEMENT = 23,49 M€	
DEPENSES = 23,49 M€	EPARGNE = 2,30 M€
	+
	RECETTES = 21,19 M€

dont prévision
emprunt = 10,97 M€
avant la reprise des
résultats 2019

Le niveau de recettes attendu en section de fonctionnement (55,50 M€) permet, au vu des dépenses estimées (53,20 M€), de dégager une épargne de 2,30 M€. Cette épargne est destinée à financer une partie des dépenses d'investissement estimées elles à 23,49 M€. Compte tenu du volume de ces dernières et des autres recettes d'investissement attendues (subventions..), une prévision d'emprunt à hauteur de 10,97 M€ est inscrite au stade du budget primitif pour équilibrer la section d'investissement.

La Ville va devoir en effet à nouveau recourir à l'emprunt en 2020 après 4 années d'autofinancement intégral de ses investissements et un désendettement de 12,8 M€.

Cependant, au vu du résultat prévisionnel 2019 qui devrait s'établir à 7,23 M€, le niveau d'emprunt prévisionnel sera ramené à 3,74 M€ au printemps avec le vote du budget supplémentaire.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT : EQUILIBRE ET POINTS SAILLANTS 2020

BUDGET TOTAL = 79 M€	
SECTION DE FONCTIONNEMENT = 55,50 M€	
DEPENSES	RECETTES
Charges de personnel = 26,30 M€	Dotations & participations = 29,60 M€
Charges à caractère général = 17,16 M€	
Subventions & contingents = 6,23 M€	Impôts & taxes = 22,58 M€ (0,5%)
Autres charges gestion = 0,13 M€	
Charges financières = 0,58 M€	Produits des services = 1,72 M€
Dotation aux amortis = 2,8 M€	Autres produits = 0,85 M€
+	
EPARGNE = 2,30 M€	Travaux en régie = 0,75 M€
	inscriptions réelles
	inscriptions d'ordre

La section de fonctionnement s'élève à 55,50 M€, contre 54,63 M€ au budget primitif 2019.

L'épargne brute s'élève à 4,3 M€, contre 4,5 M€ l'an dernier.

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 55,50 M€, dont 54,76 M€ au titre des recettes réelles.

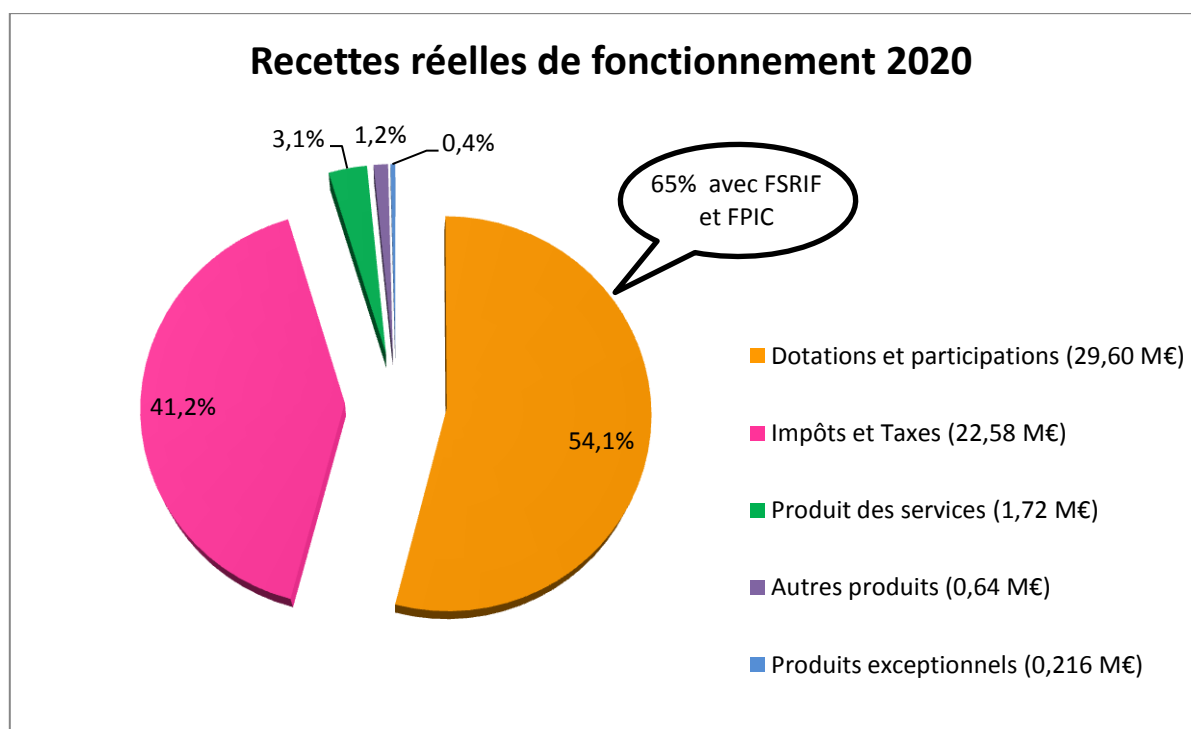
Le profil des recettes reste similaire, avec une part prépondérante des dotations de solidarité en regard du faible potentiel fiscal de la Collectivité compte tenu du profil socio-économique de la population. Ramené à la population, le produit des impositions directes est de 449€, contre 633€ de moyenne à l'échelle de la strate¹.

Dans le droit fil des orientations de l'équipe municipale, le budget pose le parti pris d'une stabilité du produit des impositions directes locales par rapport à 2019.

Structure et évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes évoluent de 0,57% par rapport au budget 2019², avec un poste des « dotations et participations » qui reste globalement dynamique :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement				
en M€	Budget 2019	BP 2020	BP 2020/Budget 2019 (en %)	BP 2020/Budget 2019 (en M€)
Recettes réelles de fonctionnement, dont :	54,45	54,76	0,57	0,31
Impôts et Taxes	22,47	22,58	0,49	0,11
Dotations et Participations	29,03	29,60	1,96	0,57
Produits des services	1,73	1,72	-0,58	-0,01
Autres produits	0,76	0,64	-15,79	-0,12
Produits exceptionnels	0,46	0,22	-52,17	-0,24



¹ Cf partie IV – Les ratios légaux.

² Budget primitif + Budget supplémentaire + Décisions Modificatives n°1 et n°2.

1) Les dotations et participations³

S'élevant à près de 30 M€, ce poste est prépondérant, représentant plus de 54% des recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité.

L'augmentation attendue de la DSU de 0,8 M€ est moteur dans le dynamisme de ce poste de recettes, cette dotation représentant près de 64% du produit attendu.

Recettes réelles de fonctionnement :			
Zoom sur les dotations et participations			
	2019	BP 2020	Part en %
Dotations et participations, dont :	29,03	29,60	100
Dotation forfaitaire (DGF)	3,914	3,914	13,2
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	18,142	18,942	64,0
Dotation nationale de péréquation	1,042	1,042	3,5
Part. partenaires (Etat, Région, CD 93, CAF)	3,23	2,80	9,5
FCTVA	0,16	0,15	0,5
Compensations fiscales de l'Etat	1,46	1,45	4,9
Dotation politique de la Ville	1,07	1,30	4,4

L'augmentation globale par rapport à 2019 s'élève cependant à 0,570 M€, du fait notamment de subventions exceptionnelles, par définition non reconduites à l'instar de celle versée par la CAF à hauteur de 0,430 M€ suite à la fin du subventionnement des actions jeunesse dans le cadre du CEJ⁴.

Le périmètre des partenariats contractualisés reste conséquent en 2020, avec notamment :

- Les participations de la CAF au titre de la PSO sur la maison de la petite enfance, les centres loisirs et au titre du contrat enfance jeunesse,
- L'intervention de l'Etat via la Direction du Département de la cohésion sociale au titre du contrat de ville ou de l'ANRU pour la MOUS médiation collective sur le Bas Clichy
- Les subventions de l'Etat et du Département au titre de la manifestation « VVV Forêt de Bondy » pilotée par la Ville en 2020 (0,1 M€).

2) Les impôts et taxes

Second poste de recettes pour la Ville, le volume des impôts et taxes pour 2020 s'élève à 22,6 M€, en légère augmentation par rapport à 2019 (+0,49%), grâce à la progression du montant attendu de FSRIF (+0,37 M€). Cette progression permet d'amortir la diminution de moitié, du FPIC (-0,154 M€ par rapport à 2019).

³ Au sens du chapitre budgétaire défini par la nomenclature comptable M 14, lequel n'intègre pas le produit du fond de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) et du fond de péréquation intercommunal (FPIC). Leur produit est intégré au poste « Impôts et Taxes ».

⁴ Contrat Enfance Jeunesse.

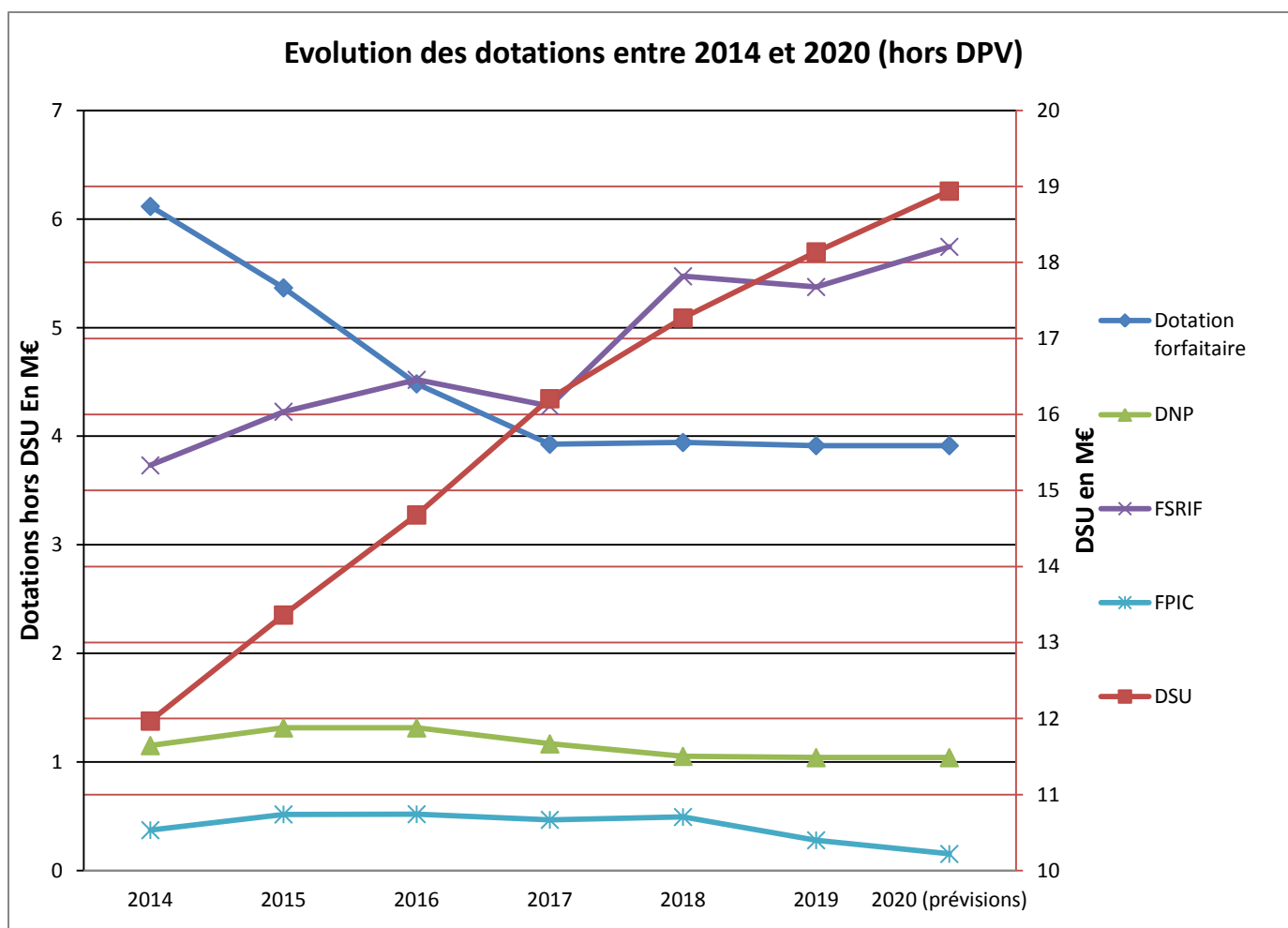
Recettes réelles de fonctionnement :			
Zoom sur les impôts et taxes			
	2019	BP 2020	Part en %
Impôts et taxes, dont :	22,47	22,58	100
Contributions directes (TH & TF)	13,213	13,213	58,5
Autres impôts locaux (rôles supplémentaires)	0,138	0	0,0
Attribution de compensation (Métropole)	2,80	2,80	12,4
FSRIF	5,375	5,746	25,4
FPIC	0,310	0,154	0,7
Taxe addit. dts de mutation, pub., conso. Élec.	0,631	0,667	3,0

Traduction du choix politique municipal de ne pas alourdir la pression fiscale, le poste des contributions directes locales est constant par rapport à l'an dernier.

L'attribution de compensation versée par la Métropole, en lieu et place de l'ex-CACM au titre de la fiscalité économique, reste stable en l'absence de nouveaux transferts de compétences à la métropole depuis 2018⁵.

Le niveau moyen de droits de mutation encaissé sur la dernière période est favorable à l'augmentation du prévisionnel de recettes sur ce point, par rapport au budget 2019 (+0,050 M€).

⁵ Rapport 2018 CLECT métropolitaine délibéré en novembre 2018 (charges nettes transférées de 1 458 €).



Les autres postes de recettes restent constants. Le prévisionnel des produits exceptionnels reste prudent, dans l'épure de l'inscription au budget primitif 2019 (0,2 M€). Des ajustements à la hausse seront opérés le cas échéant, en cours d'exercice comme l'an passé.

Une enveloppe de 0,750 M€ est inscrite au titre des recettes d'ordre. Elles ont trait aux écritures annuelles liées aux travaux en régie pour valoriser les immobilisations créées par les agents communaux en dépenses d'investissement.

Équilibrée par une inscription équivalente en dépense d'investissement, cette enveloppe progresse de 0,09 M€ par rapport à l'an passé, en lien avec l'activité de l'équipe de la « régie bâtiment ».

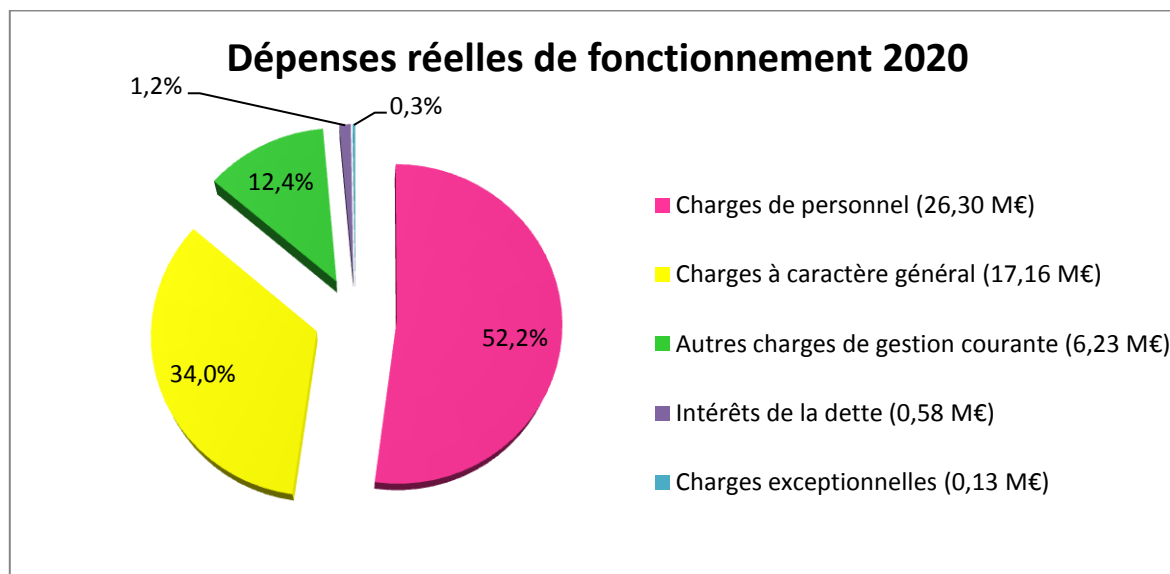
B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 53,20 M€, dont 50,40 M€ de dépenses réelles.

Structure et évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles augmentent de 1,05 % par rapport à 2019, soit une hausse d'environ 0,520 M€. Cette hausse apparaît très mesurée au vu des volumes à l'échelle de la section (50 M€).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement						
en M€			Budget 2019	BP 2020	BP 2020/Budget 2019 (en %)	BP 2020/Budget 2019 (en M€)
Dépenses réelles de fonctionnement,			49,88	50,40	1,05	0,52
Charges de personnel			25,878	26,301	1,63	0,42
Charges à caractère général			17,129	17,152	0,13	0,02
Autres charges de gestion courante			5,947	6,233	4,81	0,29
Intérêts de la dette			0,707	0,583	-17,54	-0,12
Charges exceptionnelles			0,215	0,133	-38,14	-0,08



1) Les dépenses de personnel

L'inscription au titre des charges de personnel s'élève à 26,30 M€, soit 52,2% des dépenses réelles de fonctionnement, contre un ratio moyen de 61,1% pour les communes de même strate en 2017⁶.

Principal poste de dépenses, les charges de personnel augmentent de 1,63 % par rapport à 2019.

Cette progression de 0,420 M€ s'explique notamment par l'impact en année pleine, des nouveaux postes permanents créés en 2019 et des effectifs de police municipale au complet.

Face à l'impératif de rationaliser les dépenses, aucune création de poste supplémentaire n'est prévue en 2020. Ce point n'obère cependant pas l'ambition d'optimiser le service rendu à l'utilisateur après les nombreuses créations de postes intervenues sur la dernière période. Ce sont en effet 114 postes nouveaux qui sont venus renforcer les services municipaux depuis 2010.

2) Les charges à caractère général

Ce poste de dépenses regroupe l'achat de fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement courant de la Collectivité.

⁶ Cf partie IV – Les ratios légaux.

Les dépenses en question se chiffrent pour 2020 à 17,16 M€, soit 34% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'inscrivent en quasi-stabilité par rapport à 2019 (+ 0,022 M€), sous l'effet d'efforts de rationalisation des dépenses.

Les budgets des manifestations « Clichy Plage », « Effervescence » et « Fête de la Ville » pour 2020 sont constants. Les crédits « Fêtes et cérémonies » augmentent en lien avec l'organisation de la manifestation « VVV Foret de Bondy » pilotée par la Ville en 2020.

La souscription d'un contrat dommage ouvrage pour la construction du conservatoire explique la progression de 0,150 M€ des crédits dédiés aux assurances.

Cette dépense nouvelle –et ponctuelle- est amortie par le recalibrage de la participation annuelle à la DSP relative à la restauration collective (-0,230 M€) au vu du prévisionnel de dépenses 2019.

Dépenses réelles de fonctionnement :				
Zoom sur les charges à caractère général				
En M€	2019	BP 2020	Part en %	2020/2019 en M€
Charges à caractère général, dont :	17,13	17,15	100	0,02
Achat prestations services	2,013	1,989	11,6	-0,02
Fluides	1,818	1,925	11,2	0,11
Alimentation	0,222	0,216	1,3	-0,01
Autres fournitures non stockées	0,120	0,133	0,8	0,01
Fournitures d'entretien	0,051	0,049	0,3	0,00
Fournitures de petit équipement	0,306	0,290	1,7	-0,02
Fournitures de voirie	0,049	0,050	0,3	0,00
Vêtements de travail	0,112	0,123	0,7	0,01
Fournitures administratives	0,076	0,067	0,4	-0,01
Livres	0,069	0,072	0,4	0,00
Fournitures scolaires	0,143	0,142	0,8	0,00
Autres matières et fournitures	0,400	0,365	2,1	-0,04
Contrat de prestations de services	1,545	1,659	9,7	0,11
Locations immobilières	0,214	0,273	1,6	0,06
Locations mobilières	0,300	0,218	1,3	-0,08
Charges locatives	0,044	0,045	0,3	0,00
Entretien de terrain	0,071	0,05	0,3	-0,02
Entretien bâtiments publics	0,435	0,444	2,6	0,01
Entretien voirie	0,811	0,710	4,1	-0,10
Entretien réseaux	0,379	0,375	2,2	0,00
Entretien matériel roulant	0,040	0,050	0,3	0,01
Entretien & réparation autres fournit.	0,297	0,318	1,9	0,02
Maintenance	0,315	0,362	2,1	0,05
Assurances	0,260	0,414	2,4	0,15
Etudes et recherches	0,609	0,540	3,1	-0,07
Documentation	0,047	0,048	0,3	0,00
Frais de formation	0,131	0,103	0,6	-0,03
Autres frais divers	0,722	0,969	5,7	0,25
Indemnité comptable et régisseurs	0,010	0,010	0,1	0,00
Honoraires	0,082	0,073	0,4	-0,01
Rémunération intermédiaires divers	0,020	0	0,0	-0,02
Annonces et insertions	0,077	0,067	0,4	-0,01
Fêtes et cérémonies	0,015	0,050	0,3	0,04
Catalogues et imprimés	0,243	0,173	1,0	-0,07
Publications diverses	0,167	0,127	0,7	-0,04
Transports admif et déplacements	0,022	0,022	0,1	0,00
Transports collectifs	0,282	0,282	1,6	0,00
Frais d'affranchissement	0,084	0,087	0,5	0,00
Frais de télécommunications	0,195	0,195	1,1	0,00
Concours et cotisations diverses	0,176	0,149	0,9	-0,03
Frais nettoyage des locaux	1,162	1,18	6,9	0,02
Rembt frais autres organismes	2,645	2,412	14,1	-0,23
Autres services extérieurs	0,033	0,035	0,2	0,00
Taxes foncières & autres	0,314	0,282	1,6	-0,03
Taxes et impôts sur les véhicules	0,005	0,006	0,0	0,00

3) Les subventions et contingents (autres charges de gestion courante)

Ce poste de dépenses s'élève à 6,23 M€, soit 12,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette inscription est en progression par rapport à l'an dernier, du fait du renouvellement de la délégation de service public de la piscine avec la revalorisation de la contribution annuelle (+0,155 M€) et de l'augmentation de certaines subventions, notamment en faveur des centres sociaux.

La prévision de fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé à l'EPT est stable en l'absence d'évolution dans la répartition des compétences entre les deux structures. Le FCCT prévisionnel 2020 est évalué, après revalorisation légale, à 1,217 M€ (1,190 M€ en 2019).

4) Les charges financières

Ce poste de dépenses correspond à la charge des intérêts de la dette contractée par la Ville. D'un montant de 0,58 M€, ces charges représentent moins de 2% des dépenses réelles de fonctionnement et s'inscrivent en diminution de 0,120 M€ par rapport à 2019.

Des dépenses d'ordre sont en outre budgétés à hauteur de 2,8 M€ au titre de la dotation aux amortissements (montant identique à 2019). Matérialisée par un montant équivalent en recettes d'investissement, cette inscription imposée par la réglementation comptable, contribue à l'autofinancement des dépenses d'équipement.

Considérant ce niveau de dépenses en fonctionnement de 53,20 M€, un virement à la section d'investissement de 2,30 M€ est opéré, équilibrant la section à hauteur de 55,50 M€.

III- SECTION D'INVESTISSEMENT : EQUILIBRE ET POINTS SAILLANTS 2020

BUDGET TOTAL = 79 M€	
SECTION D'INVESTISSEMENT = 23,49 M€	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement = 20 M€	Dotations et autres = 1,84 M€
	Subventions d'équipement = 5,47 M€
Dépenses financières = 2,74 M€	Emprunt = 10,97 M€ dont emprunt "réel" = 3,74 M€
	Travaux d'office = 0,110 M€
Travaux en régie = 0,75 M€	Dotation aux amortis = 2,8 M€
	+ EPARGNE = 2,30 M€
	inscriptions réelles
	inscriptions d'ordre

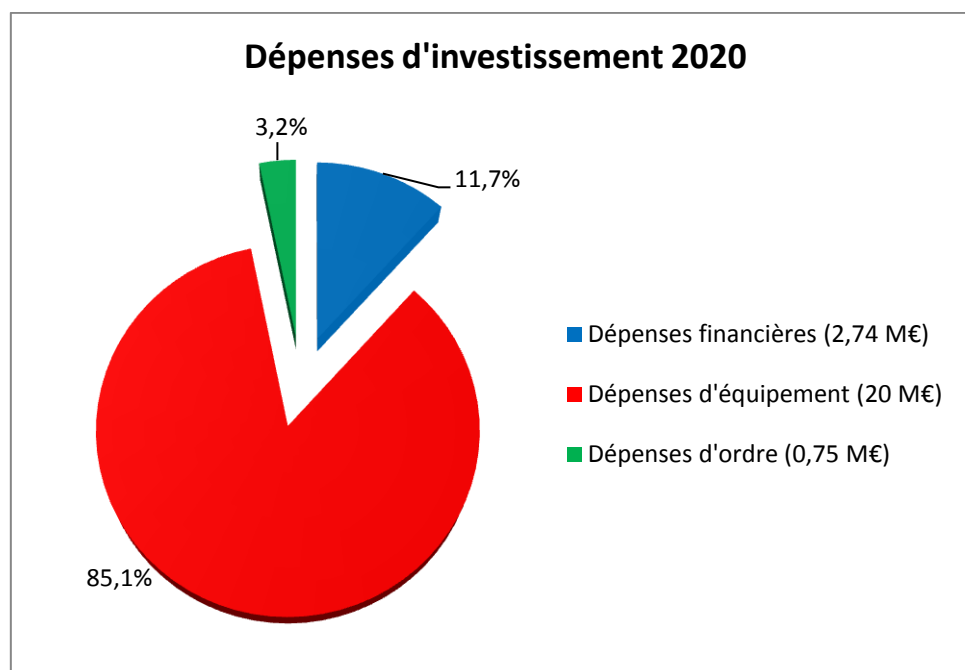
A- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 23,49 M€, contre 17,16 M€ au budget primitif 2019. Elles témoignent, tant en volume qu'en proportion, d'un effort d'équipement très important de la Ville : les dépenses d'équipement brutes représentent 698€ par habitant, contre 302€ en moyenne à l'échelle de la strate⁷.

Les dépenses d'investissement en M€				
	BP 2019	BP 2020	BP 2020/BP 2019 (en %)	BP 2020/BP 2019 (en M€)
Dépenses d'investissement :	17,16	23,49	36,89	6,33
Dépenses d'équipement	13,46	20,00	48,59	6,54
Dépenses financières	3,04	2,74	-9,87	-0,30
Les travaux en régie	0,66	0,75	13,64	0,09

⁷ Cf. partie IV – Les ratios légaux.

Répartition des dépenses d'investissement 2020



1) Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses atteint 20 M€, stimulé par une nette montée en charge des projets d'équipements publics liés à l'ORCOD avec notamment le début des travaux de construction du nouveau conservatoire et une inscription afférente de près de 9 M€. L'opération de restructuration du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier débutera elle-aussi avec la tenue du concours de maîtrise d'œuvre et des premières études pré-opérationnelles. Une enveloppe d'1,3 M€ y sera consacrée en 2020.

Des crédits sont mobilisés pour poursuivre des politiques pluriannuelles déjà entamées à l'image des travaux d'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite ou le programme d'informatisation des écoles pour ainsi prolonger sur d'autres sites, l'expérimentation conduite en 2019 sur les écoles élémentaires Jaurès 1 et 2.

D'autres dépenses sont inscrites pour l'entretien du patrimoine bâti communal, tant en matière scolaire, culturelle et sportive. Le budget 2020 porte en effet l'exigence d'améliorer la qualité du cadre de vie des Clichois, avec des interventions prévues aussi sur l'espace public et une enveloppe fléchée à hauteur de 0,950 M€.

En parallèle à ces opérations « nouvelles », certaines inscriptions 2020 pointent sur des projets déjà prévus en 2019 qui, malgré l'absence d'avancée opérationnelle l'an dernier, restent une priorité pour la Ville à l'instar du projet d'habitat adapté pour lequel une subvention de 0,5 M€ de la Métropole du Grand Paris a par ailleurs été obtenue fin 2019. Cette subvention figure parmi les subventions prévisionnelles 2020 évoquées plus bas.

a) Les réinscriptions d'enveloppes 2019

LIBELLE	Budget primitif 2020
REINSCRIPTIONS	
ACQUISITION FORMULE 1	1 463 700 €
PROJET HABITAT ADAPTE	1 131 000 €
VIDEOPROTECTION	183 246 €
AMENAGEMENT 15, ALLEE DE COUBRON (enveloppe initiale)	200 000 €
OPERATION VEFA - HALLE DE MARCHE	114 696 €
TRAVAUX PIGEONNIER ECOLE M HENRIET MATERNELLE	70 000 €
REPLACEMENT PLANCHER ESPACE 93	95 000 €
ETUDE HYGROMETRIQUE / PISCINE ROSA PARKS	15 000 €
ETUDE STRUCTURELLE ENFEUX CIMETIERE DES PRES + TRVXURGENCE	50 000 €
AMGT SOL SOUPLE - SQUARE DES LIBERTES	35 000 €
TOTAL REINSCRIPTIONS	3 357 642 €

b) Les « coups partis »

LIBELLE	Budget primitif 2020
COUPS PARTIS	
CONCESSION D'AMGT AVENANT ZAC Cœur de Ville	200 000 €
P 3 CHAUFFAGE	108 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE DIVERS BÂTIMENTS	280 000 €
TRAVX ACCESSIBILITE SUITE ETUDE ADAP	297 000 €
AMENAGEMENT 15, ALLEE DE COUBRON (abondement)	200 000 €
INFORMATISATION DES ECOLES	401 204 €
ACQUISITION ALLEE PASTEUR	392 000 €
OPERATION VOLUME GENETTES	91 800 €
PROJET HABITAT ADAPTE (complément)	500 000 €
MISE EN SECURITE ALLEE BESSON (bornes escamotables)	70 000 €
CLOTURE PELOUSE SUD - Projet écopaturage	25 000 €
DIAGNOSTIC VOIRIE / GEOREFERENCEMENT	15 000 €
EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD	
CONSERVATOIRE	8 836 000 €
RESTRUCTURATION GS PVC	1 285 000 €
J. CURIE MATERNELLE	250 000 €
TOTAL EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD	10 371 000 €
TOTAL COUPS PARTIS	12 951 004 €

c) Les opérations « nouvelles »

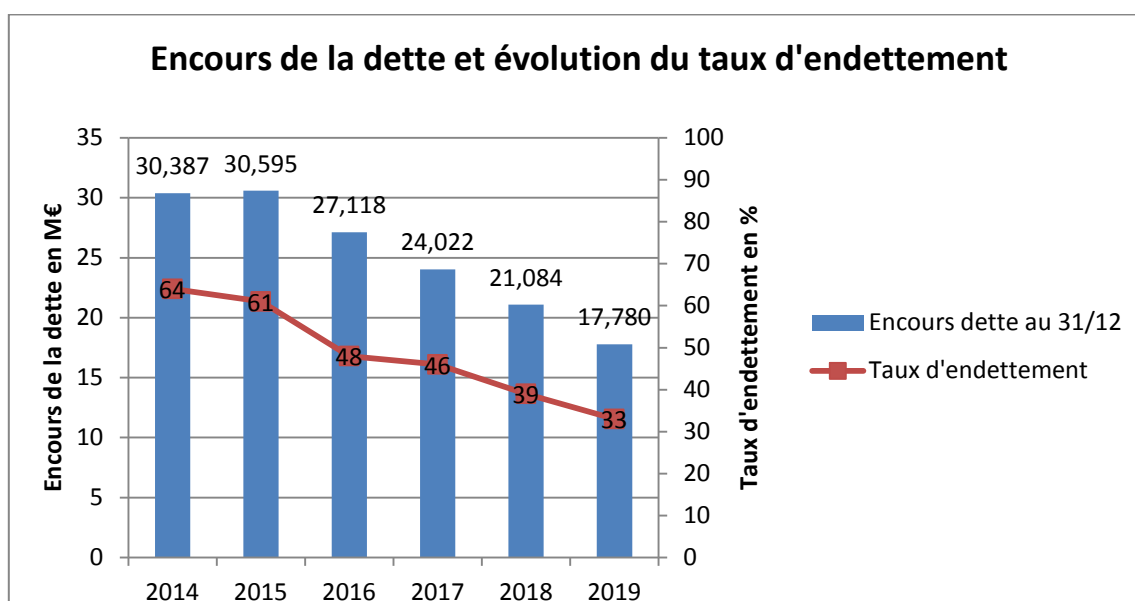
LIBELLE	Budget primitif 2020
URBANISME ET HABITAT DURABLE	
ENVELOPPES ETUDES	80 000 €
TRAVAUX D'OFFICE (dépense équilibrée en recettes)	110 000 €
TOTAL URBANISME ET HABITAT DURABLE	190 000 €
ESPACES PUBLICS	
VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE, MOBILIER URBAIN, PROPRETE, ESPACES VERTS	
TOTAL ESPACES PUBLICS	950 000 €
TRAVAUX ECOLES	553 000 €
TRAVAUX EQUIPEMENTS CULTURELS	150 000 €
TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	241 000 €
TRAVAUX AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	330 000 €
SITE INTERNET : Elargissement des démarches en ligne	30 000 €
MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS	249 000 €
AUTRES MATERIELS/ MOBILIERS / VEHICULES	500 000 €

A ces sommes s'ajoute une enveloppe de 0,5 M€ pour les avances forfaitaires dans le cadre des marchés de travaux.

2) Les dépenses financières

Les dépenses dites financières s'élèvent à 2,74 M€. Elles concernent quasi-exclusivement le remboursement du capital de la dette souscrite.

L'absence de recours à l'emprunt depuis 4 ans induit mécaniquement une baisse de l'encours de la dette. La Ville s'est désendettée de 12,8 M€ en 4 ans, soit un encours de dette diminué de plus de 40% (17,780 M€ à fin 2019 contre 30,595 M€ fin 2015).



Le taux d'endettement⁸ sur la période s'améliore s'établissant à 33% en 2019, contre une moyenne 2017 de 76% pour les communes de strate similaire⁹.

Sa capacité de désendettement est de 4 années : le remboursement de la dette pourrait s'opérer en 4 ans par une mobilisation de l'épargne brute à cet effet. Le plafond national de référence¹⁰ est compris entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10 000 habitants.

B- Les recettes d'investissement

Le budget primitif 2020 est assis sur un montant de ressources propres à hauteur de 6,19 M€, décomposé comme suit :

- Epargne dégagée de la section de fonctionnement : 2,30 M€,
- Dotation aux amortissements : 2,8 M€,
- FCTVA : 1,02 M€,
- Taxe locales d'équipement et d'aménagement : 0,031 M€,
- Produit des amendes de police : 0,040 M€.

Ce volume de recettes couvre largement le remboursement en capital de la dette (2,731 M€), conformément à la réglementation (article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales).

Outre ces recettes propres, une enveloppe 0,5 M€ est inscrite pour le remboursement des avances sur les marchés de travaux, de même que 0,110 M€ au titre des travaux d'office et 0,291 M€ au titre du remboursement de la consignation versée dans le cadre de la procédure de préemption de l'Hôtel Formule 1.

L'inscription de subventions d'équipements obtenues est prévue au budget primitif à hauteur de 5,43 M€, dont 4,9 M€ au titre des deux opérations d'équipements publics liés à l'ORCOD qui se concrétisent dès 2020 :

- La construction du nouveau Conservatoire : un acompte de 2,85 M€ sur la subvention obtenue auprès de l'ANRU de 5,265 M€ et un versement de 0,154 M€ de la Région sur l'aide de 2,130 M€ attendue au titre des crédits renouvellement urbain,
- La restructuration du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier : une avance de 1,9 M€ sur la subvention attribuée par l'ANRU d'un montant total de 12,673 M€.

Une inscription de 0,5 M€ vient abondée le budget suite à la notification, par la Métropole du Grand Paris, d'une subvention attribuée pour le projet d'habitat adapté.

La subvention de 0,025 M€ récemment obtenue¹¹ pour la réalisation d'une seconde aire de « street work out » est aussi portée au budget.

⁸ Dette / recettes réelles de fonctionnement.

⁹ cf. partie IV - Les ratios légaux.

¹⁰ Loi de programmation des finances publiques 2018 -2022.

¹¹ Subvention de l'Agence Nationale du Sport.

Compte tenu de ce qui précède et du montant de dépenses escompté sur la section d'investissement, une prévision d'emprunt à hauteur de 10,97 M€ est intégré au budget 2020.

L'excédent 2019 sera prioritairement affecté au financement des dépenses d'équipement qui, au vu des prévisions, permettra de ramener cette inscription d'emprunt à 3,74 M€ dès la vote du budget supplémentaire au printemps prochain.

Ce niveau prévisionnel d'emprunt en 2020 préserve les ratios financiers de la Ville. Son taux d'endettement serait limité à 35%, n'obérant ainsi pas sa capacité à poursuivre des investissements sur la prochaine période.

IV- LES RATIOS LEGAUX

RATIOS LEGAUX	Unité	Clichy-sous-Bois	Moyenne de même strate 2017 ¹²
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	€/hab	1 712	1 234
Produits des impositions directes / Population	€/hab	449	633
Recettes réelles de fonctionnement / Population	€/hab	1 860	1 415
Dépenses d'équipement brut / Population	€/hab	698	302
Encours de la dette / Population	€/hab	604	1 076
DGF / Population	€/hab	811	198
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	%	52,18	61,1
Dépenses réelles de fonct. + remboursement dette en capital / Recettes réelles de fonct.	%	97,00	94,5
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonct.	%	37,5	21,4
Encours de la dette / Recettes réelles de fonct.	%	33	76

Population au 1^{er} janvier 2020 : 29 433 habitants (INSEE).

¹² « Les collectivités locales en chiffres 2019 », Direction générale des collectivités locales.